

ÉDITO

UNE PÉRIODE TRÈS DIFFICILE

Aujourd'hui, il est très difficile de faire aboutir les dossiers et surtout lorsque ceux-ci concernent les ressources humaines.

La lettre du 10 août de la DGAFP, remet en cause le plan de requalification des C en B, mentionné dans le contrat Etat/ONF pour la période 2016 – 2020.

Le SNPA a immédiatement réagi en adressant une lettre au Ministre de l'Agriculture pour qu'il fasse respecter l'engagement de l'Etat. A ce jour il n'y a pas de réponse, mais le SNPA n'entend pas lâcher ce dossier. L'attitude de la DGAFP sur le plan de requalification de C en B, a mis immédiatement en alerte le SNPA par rapport au concours interne d'Attaché qui figure également dans le COP.

Le SNPA relance ce dossier, car à sa grande surprise, il est toujours en discussion au MAAF et n'a pas encore été transmis à la Fonction publique. Pour le SNPA cette lenteur dans le traitement des dossiers est inacceptable. Le programme des épreuves n'est toujours pas validé alors que la formation a déjà débuté. Cela laisse perplexe. Le SNPA vient de s'adresser au Directeur Général, pour qu'il soit mis fin à la mutualisation des concours de SA

avec d'autres organismes, surtout que l'ONF n'a mis en place qu'un seul centre d'examen situé en région parisienne, alors que les postes à pourvoir sont répartis sur tout le territoire. Les autres organismes et notamment le MAAF ont ouvert des centres d'épreuves en différents points du territoire.

Le refus d'entendre le SNPA a pour conséquence qu'il n'y aura que 8 nominations de lauréats pour 10 offerts aux concours externe et interne.

Le SNPA en appelle au Directeur Général, pour soutenir tous ces dossiers car il y a besoin d'un engagement politique et pas un simple traitement administratif de la part des services. Une



dynamique RH doit être instaurée dans le but de mettre en œuvre ce qui a été décidé et validé.

Le SNPA demande le respect des engagements, il œuvrera autant que nécessaire pour que ces dossiers aboutissent.

Marc Coulon

Le nouveau Conseil d'Administration

Le conseil d'administration de l'ONF dont le mandat était arrivé à échéance le 18 mars 2016 vient d'être (enfin) renouvelé. 2 nouveautés : le nombre des administrateurs passe de 28 à 30 avec un représentant des chasseurs et un représentant du ministère des outre-mer et l'allongement de la durée du mandat des administrateurs à 5 ans. C'est Jean-Yves Caullet qui préside le conseil pour un second mandat.

POUR LE SNPA, SIÈGENT

En qualité de représentants des personnels de droit public employés par l'établissement, hors personnels d'encadrement

– M. Gilles Mailley, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, au titre du syndicat national des personnels administratifs de l'ONF (SNPA-FO) titulaire ; M. Jean-Philippe Cottet, attaché principal d'administration, suppléant.

Après six mois d'absence, la prochaine séance du nouveau conseil d'administration se tiendra le 12 octobre prochain, avec un ordre du jour très chargé ... et quelques dossiers brûlants, comme la réforme des DT ou la vente du Centre de formation de Nancy. Voyez l'ordre du jour :

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL

- Désignation des vice-présidents, délégations, comités consultatifs

ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT

- Modification de certains comités techniques et réforme territoriale des DT

BILAN DE L'ACTIVITÉ 2015

- Comptes consolidés de l'ONF en 2015
- Principaux résultats analytiques 2015

MISE EN ŒUVRE DU COP 2016-2020

- Bilan des activités concurrentielles - plan d'action marge nette

- Filiales : bilan d'activité 2015 et perspectives 2016

Cession d'un immeuble de l'ONF

VENTES DE BOIS

- Situation du marché 2016 - Accès aux ventes publiques de chêne

INFORESTIÈRE

Siège social : 2 avenue de Saint-Mandé 75570 Paris cedex 12
Directeur de la Publication : Gilles Mailley
15 ter rue du docteur Grenier 25300 Pontarlier

COTISATIONS 2016

Adjoint administratif	59 €
AAP 2ème classe	70 €
AAP 1ère classe	75 €
SACN	88 €
SACS	99 €
SACE	110 €
Attaché d'administration	123 €
Attaché d'administration principal	134 €
Cadre classé > A2 :	155 €
Isolé(e) avec enfant(s) à charge	
Catégorie "C"	43 €
Catégorie "B"	64 €
Catégorie "A"	81 €
Retraité(e) toutes catégories	45 €

Quelle que soit la durée de travail hebdomadaire

ADHESION AU SNPA FO

Toutes les cotisations sont à verser au nom du SNPA - ONF, par chèque adressé soit au Trésorier

Corinne Vaudois

60 Chemin de Brunet Haut A8

13090 AIX EN PROVENCE

soit au Délégué territorial

Un reçu fiscal ouvrant droit à réduction d'impôt d'un montant égal à 66% de la cotisation vous est délivré.

ABONNEMENT

1 an : 40 € le numéro 12 €

Il est possible d'adhérer au SNPA sur notre site internet www.snpaonf.com rubrique qui sommes-nous / adhésion ou à l'aide du bulletin ci-dessous

SNPA-ONF-FO 2 avenue de Saint-Mandé 75570 PARIS CEDEX 12

BULLETIN D'ADHESION

NOM :

Prénom :

Grade :

Résidence administrative :

Mél :

Adresse pour l'envoi :

A,

le,

Signature :

La réunion du 15 septembre avait pour objet d'arrêter les ratios permettant de déterminer le nombre de promotions aux grades supérieurs pour les corps des Adjoint Administratifs. Pour les SA, les ratios dépendent maintenant du MAAF et pour les Attachés, ils sont fixés par arrêté ministériel.

ADJOINTS ADMINISTRATIFS

RÉFORME DE LA GRILLE DE LA CATÉGORIE C

Au premier janvier 2017 la grille ne comportera plus que 3 grades C1, C2 et C3. La structure sera la suivante :

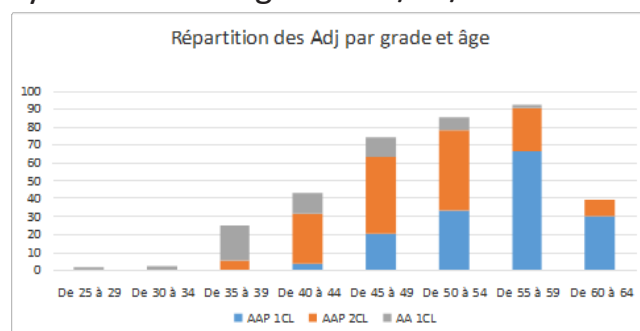
- AA2 = grade C1
- AA1 et les AAP2 fusionnés = grade C2
- AAP1 = grade C3

Conditions de promotion de C2 dans C3 = avoir un an d'ancienneté dans le 4^e échelon et 5 ans d'ancienneté dans le grade.

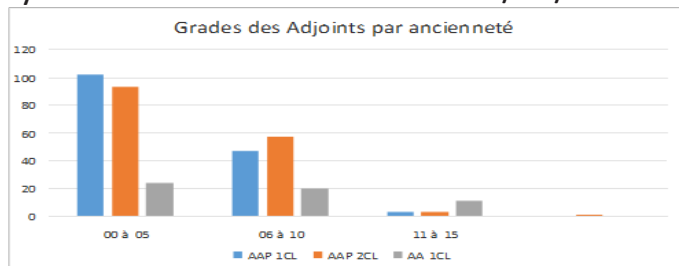
Il est précisé que l'ancienneté dans le grade de AA1 et AAP2 est réputée avoir été accomplie dans la grille C2.

En raison de la fusion de certains grades au 1er janvier 2017, le tableau d'avancement pour la grille de rémunération C3 (AAP1) aura lieu en mars 2017 et non cet automne.

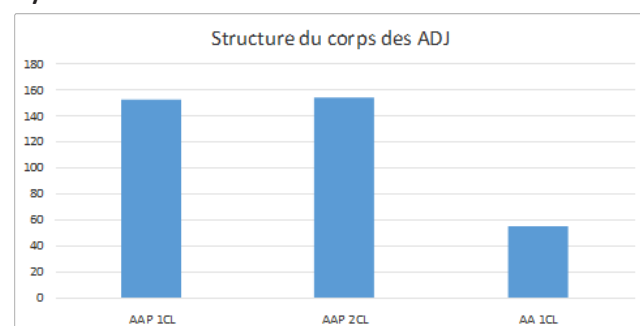
Pyramides des Ages au 31/08/2015



Pyramides des anciennetés au 31/08/2015



Pyramides des anciennetés



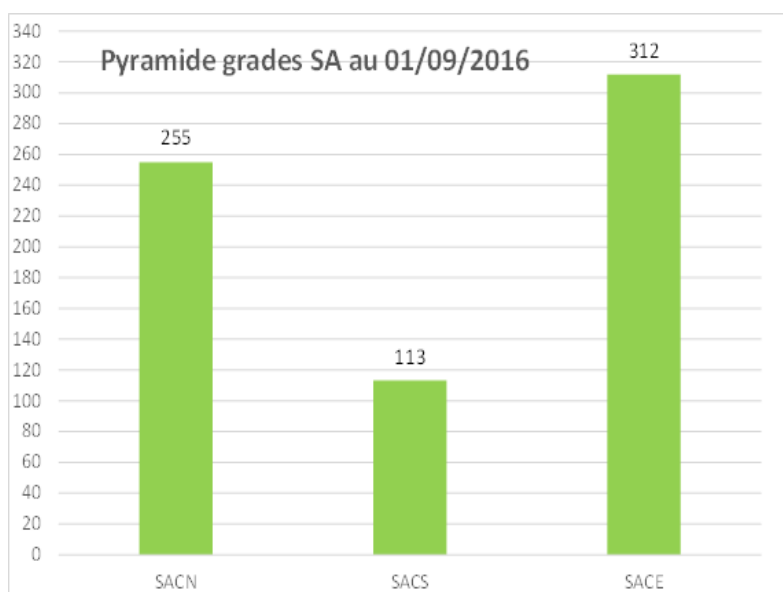
SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS

En 2015 et 2016, une demande de dérogation pour l'accès au grade de SACS avait été formulée. Cette demande a été refusée par la DGAFP. Il faut dire que le MAAF ne soutient pas nos dossiers.

Ratio 2017 SACS : 12 % - Ratio 2017 SACE : 11 %

Pour les tableaux d'avancement aux grades de SACS et SACE qui seront établis lors de la CAP de novembre prochain, la répartition est de 50% pour le tableau d'avancement et de 50 % pour l'examen professionnel.

Le SNPA demande une réunion avec le MAAF début 2017, pour discuter des ratios pour les 3 prochaines années, afin que la demande de l'ONF puisse être prise en compte. La DRH sollicitera le MAAF pour cette rencontre.



Les ratios sont appliqués à l'effectif remplissant les conditions statutaires (31 décembre de l'année précédant la mise en œuvre du tableau) pour l'accès au grade supérieur.

Les avancements de grades pour l'année à venir sont examinés chaque année dans les CAP de novembre, avec un effet de nomination au 1er juillet de l'année suivante.

Ratios promus/promouvables

Accès aux grades	2013%	2014%	2015%	2016%	2017%
AA1 (C2)	100	100	100		
AAP2 (C2)	15	25	25	25	
AAP1 (C1)	15	30	30	30	25
SACS	13	12	12	12	12
SACE	10	11	11	11	11
Attaché principal	9	9	7	7	7

ATTACHES

Dorénavant, le ratio pour les Attachés d'administration est fixé par la Fonction Publique. Seul un déséquilibre manifeste des effectifs entre le grade d'Attaché et le grade de Principal permettrait à l'ONF de solliciter un taux dérogatoire. Cela n'étant pas le cas, c'est le taux de 7% qui est appliqué.

La répartition se fait à hauteur de 2/3 par examen professionnel et de 1/3 par tableau d'avancement.

Le SNPA et le SNUPFEN demandent que le ratio pour accéder à la grille C3 (AAP1) soit porté à 30%. La DRH le refuse.

Le SNPA et le SNUPFEN reformuleront cette demande lors du CTC des 6 et 7 octobre.

C en B

15 septembre 2016 : A l'occasion de la réunion sur les ratios, le DRH nous informe ce jour que le plan de requalification des C en B est remis en cause par la DGAFP. Inacceptable !

**PLAN DE REQUALIFICATION
REFUSÉ PAR LA FONCTION
PUBLIQUE**

Le DRH nous informe que la Fonction publique vient de rejeter le plan de requalification de C en B inscrit dans le COP pour 2016-2020.

Ceci a pour conséquence qu'il n'y aura pas de nouvelles promotions dans le corps des SA en 2016 et que pour 2017 et 2018 ce sera pour chacune des années environ 17 promotions et pour 2019 et 2020 seulement environ 7 promotions par an.

Le rejet du plan de requalification conduirait à 65 promotions sur les 5 ans au lieu de 185.

FO crie sa colère et vient ce jour d'écrire au Ministre de l'Agriculture pour que le plan de requalification inscrit dans le COP et décliné dans le projet d'Etablissement soit bien mis en œuvre. FO demande au Ministre le respect de la signature de l'Etat.

Le SNPA en appelle aussi au Directeur Général de l'ONF pour qu'il appuie sa démarche.

Monsieur Le Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt

78 Rue de Varenne 75349

PARIS SP 07

Paris, le 15 septembre 2016

Monsieur le Ministre,

Un courrier d'août 2016 de la DGAFP, remet en cause un engagement du COP pour la période 2016-2020 entre l'Etat et l'ONF.

Le contrat d'objectif et de performance prévoit parmi les différentes mesures catégorielles, « un plan partiel de requalification des agents de la filière administrative de catégorie C en catégorie B d'une part... ».

Ce plan établi après avis positif de vos services est précisé - comme cela est écrit dans le projet d'Etablissement soumis au CTC du 30 juin et 1^{er} juillet 2016 - et l'on peut lire : « une demande a été introduite en juillet 2015 auprès du Ministère chargé de la forêt portant sur un flux de 40 promotions par an (y compris celui déjà accordé de 17 promotions par an) pendant les 5 années du COP, en cohérence avec l'analyse précise des contenus et niveaux de technicité/responsabilité des actuelles fonctions réalisées par les personnels de catégorie C administratif (environ 200 d'entre eux occupent des postes de niveau B ». Le projet de décret permettant la mise en œuvre de ce plan ONF a d'ailleurs été soumis à l'avis du CTC du 25 juin 2015, puis adressé immédiatement à vos services.

Le projet de dérogation relatif à la clause de sauvegarde pour l'accès au corps des SA, faisant évoluer les possibilités de promotion au choix dans le corps des SA de 20% de 5 % de l'effectif à 50 % de 5% de l'effectif de 2015 à 2018 était soumis à l'avis du CTC du 26 novembre 2015, reporté au 10 décembre 2015. Ce même CTC recueillait également l'avis sur le contrat d'objectif pour la période 2016-2020.

Lorsque la DGAFP prétend que le plan de requalification a déjà été mis en œuvre en s'appuyant sur le décret 2015-1810 commun à votre ministère et à l'ONF, elle remet en cause l'engagement de l'Etat et la signature des différentes parties.

Si dans le COP il est indiqué qu'un plan partiel de requalification sera mis en œuvre sur la durée du contrat, c'est bien qu'il s'agit d'une autre mesure que celle figurant dans le décret 2015-1810 et d'ailleurs la dérogation introduite par ce décret s'arrête en 2018, alors que le COP prend un engagement sur la période 2016-2020.

L'annonce d'une éventuelle remise en cause d'un engagement signé par les tutelles de l'ONF et plus globalement par l'Etat, crée une situation de « révolte et un discrédit de la signature de l'Etat ».

L'Etat doit tenir ses engagements, car il y a va de sa crédibilité.

Sachant que vous êtes très attaché au respect des engagements pris et à la crédibilité de l'Etat, j'ai l'honneur de solliciter votre intervention pour que le plan partiel de requalification prévu dans le COP soit mis en œuvre dans les meilleurs délais, afin de pouvoir organiser comme cela est prévu, le premier examen professionnel d'accès au corps des Secrétaires administratifs en 2016.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Plus d'infos :
la lettre de la DGAFP
sur www.snpaonf.com

Le Secrétaire Général

Retrouvez-nous
sur le site internet du SNPA FO
www.snpaonf.com





Monsieur Le Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt

78 Rue de Varenne 75349 PARIS SP 0

Paris, le 26 septembre 2016

**UNE RÉACTION
INTERSYNDICALE**

Monsieur le Ministre,

Le contrat d'objectif et de performance pour la période 2016-2020 prévoit quelques mesures catégorielles parmi lesquelles « un plan partiel de requalification des agents de la filière administrative de catégorie C en catégorie B ».

Simultanément à la négociation de ce contrat d'objectifs, l'ONF avec l'accord de vos services, a présenté au comité technique central du 25 juin 2015, les textes devant permettre la mise en œuvre de ce plan de requalification.

Par courrier du 10 août 2016 la DGAFP-rejette ce plan de requalification en arguant qu'une mesure dérogatoire a déjà été mise en œuvre et que les modalités de recrutement dans le corps des Secrétaires Administratifs du MAAF doivent être identiques.

Cette objection méconnaît l'engagement de l'Etat sur la période 2016-2020 qui est différente de la mesure dérogatoire obtenue par votre Ministère et qui porte uniquement sur la période 2015-2018.

L'autre argument remet en cause la pertinence de ce plan de requalification. Pertinence qui n'apparaît pas avoir été suffisamment justifiée dans votre saisine.

Or les études conduites sur les métiers à l'ONF, pendant deux ans, ont démontré qu'au moins 200 agents de catégorie C exerçaient des missions du niveau de la catégorie B.

Le contexte particulier de l'ONF, le niveau des missions exercées, différentes de celles traditionnellement exercées en administration pure, doivent être pris en considération. C'est ce que les services de votre ministère ont fait en autorisant l'ONF à présenter dans ses instances un projet de décret et un projet d'arrêté spécifique à l'ONF.

Le contrat d'objectifs et de performance qui a fait l'objet d'âpres négociations entre vos services et les autres ministères partageant la tutelle de l'ONF, mentionne en son axe 5 que « les mesures catégorielles seront mises en œuvre sur la durée du présent contrat ».

Le climat social de l'ONF, déjà très altéré, ne peut pas subir un nouveau choc dû à une remise en cause d'un engagement fort de l'Etat. La crédibilité des tutelles de l'Etablissement et plus globalement de l'Etat se trouve mise en cause. Cette situation n'est qu'une démonstration de la vacuité des engagements de l'Etat dans le COP et ne fait que renforcer la défiance des personnels à son encontre.

Les organisations syndicales signataires vous demandent de tout mettre en œuvre, pour que l'engagement que vous avez pris dans le contrat d'objectifs et de performance soit respecté.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la CGT Forêt
Gilles QUENTIN

Pour le SNPA-ONF-FO
Marc COULON

Pour EFA-CGC
Gilles VAN PETEGHEM

Pour le SNTF-FO
Laurent DELANNOY

Pour le SNUPFEN-Solidaires
Philippe BERGER

Le MAAF vient de rejeter certains taux du RIFSEEP proposé par l'ONF pour les Secrétaires administratifs et les Attachés. Sale coup pour le RIFSEEP et des taux revus à la baisse car le barème ONF doit être strictement identique à celui du MAAF.

In fine le montant consacré à la revalorisation des primes des administratifs s'élève à 493 000 €, inacceptable pour le SNPA.

Inforestière fait le point sur la situation à fin septembre 2016.

Adjoints

Adjoints administratifs - barème proposé ONF

Dans les territoires, régions et sur postes non logés

	IFSE			CIA max
	AAP1	AAP2	AA1/AA2	Tous grades
Groupe 1	6 150	5 650	5 400	500
Groupe 2	5 667	5 417	5 267	333

A Paris (hors logé NAS)

	IFSE			CIA max
	AAP1	AAP2	AA1/AA2	Tous grades
Groupe 1	8 340	8 040	7 840	500
Groupe 2	8 160	7 860	7 660	333

Adjoints administratifs - barèmes MAAF

Dans les territoires, régions et sur postes non logés NAS

	AAP1	AAP2	AA1/AA2	Montant sup
				Tous grades
Groupe 1	6 500	6 000	5 750	150
Groupe 2	5 900	5 650	5 500	100

A Paris (hors logé NAS)

	IFSE			Montant sup
	AAP1	AAP2	AA1/AA2	Tous grades
Groupe 1	8 400	8 100	7 900	440
Groupe 2	8 300	8 000	7 800	400

Secrétaires administratifs - barème proposé

Dans les territoires, régions (hors RA à Paris) et sur postes non logés NAS

	IFSE			CIA max
	SACE	SACS	SACN	Tous grades
Groupe 1	9 500	8 900	8 600	800
Groupe 2	8 730	8 630	8 530	700
Groupe 3	8 600	8 500	8 400	600

A Paris, et sur postes non logés NAS

	IFSE			CIA max
	SACE	SACS	SACN	Tous grades
Groupe 1	11 200	10 846	10 150	800
Groupe 2	10 700	10 129	9 600	700
Groupe 3	9 920	9 500	9 400	600

Secrétaires administratifs - barèmes MAAF

Dans les territoires, régions (hors RA à Paris) et sur postes non logés NAS

	IFSE			Modul max
	SACE	SACS	SACN	Tous grades
Groupe 1	9 800	9 200	8 700	500
Groupe 2	8 130	7 535	7 100	410
Groupe 3	7 387	6 931	6 357	340

A Paris, et sur postes non logés NAS

	IFSE			Modul max
	SACE	SACS	SACN	Tous grades
Groupe 1	11 400	11 046	10 350	600
Groupe 2	10 850	10 279	9 480	550
Groupe 3	10 050	9 500	8 700	470

Attachés d'administration - barème proposé

Dans les territoires, régions (hors RA à Paris) et sur postes non logés NAS

	IFSE			CIA
	AAHC	AAP	AA	Tous grades
Groupe 1	20205	19637		4667
Groupe 2	17182	16614	16317	2000
Groupe 3	16100	13900	13398	1200
Groupe 4		12060	11763	800

En résidence administrative à Paris et sur postes non logés NAS

	IFSE			CIA
	AAHC	AAP	AA	Tous grades
Groupe 1	23333	21496		4667
Groupe 2	20800	19300	17980	2000
Groupe 3		16800	14961	1200
Groupe 4		14500	13326	800

Attachés d'administration - barèmes MAAF

Dans les territoires, régions (hors RA à Paris) et sur postes non logés NAS

	IFSE			Modul max
	AAHC	AAP	AA	Tous grades
Groupe 1	21 000	17 500		1 700
Groupe 2	16 800	14 300	11 400	1 400
Groupe 3	15 900	13 700	10 400	1 400
Groupe 4		11 700	8 950	1 100

A Paris, et sur postes non logés NAS

	IFSE			Modul max
	AAHC	AAP	AA	Tous grades
Groupe 1	26 000	23 000		2 000
Groupe 2	21 000	19 500	15 090	1 800
Groupe 3		16 400	13 700	1 600
Groupe 4		13 800	10 900	1 500

Adjoints administratifs - différence entre barème proposé et actuel

Dans les territoires, régions et sur postes non logés NAS

	IFSE			CIA max
	AAP1	AAP2	AA1/AA2	Tous grades
Groupe 1	1 293	831	578	167
Groupe 2	810	598	445	0

A Paris (hors logé NAS)

	IFSE			CIA max
	AAP1	AAP2	AA1/AA2	Tous grades
Groupe 1	3 039	2 813	2 627	167
Groupe 2	2 859	2 633	2 447	0

Adjoints administratifs - différence entre barèmes proposés ONF/MAAF

Dans les territoires, régions et sur postes non logés NAS

	AAP1	AAP2	AA1/AA2	CIA max
				Tous grades
Groupe 1	-350	-350	-350	350
Groupe 2	-233	-233	-233	233

A Paris (hors logé NAS)

	IFSE			CIA max
	AAP1	AAP2	AA1/AA2	Tous grades
Groupe 1	-60	-60	-60	60
Groupe 2	-140	-140	-140	-67

Secrétaires administratifs - différence entre barème proposé et actuel

Dans les territoires, régions (hors RA à Paris) et sur postes non logés NAS

	IFSE			CIA max
	SACE	SACS	SACN	Tous grades
Groupe 1	1 028	447	143	200
Groupe 2	258	177	73	100
Groupe 3	128	47	-57	0

A Paris, et sur postes non logés NAS

	IFSE			CIA max
	SACE	SACS	SACN	Tous grades
Groupe 1	1 570	1 341	678	200
Groupe 2	1 070	624	128	100
Groupe 3	290	-5	-72	0

Secrétaires administratifs - différence entre barèmes proposés ONF/MAAF

Dans les territoires, régions (hors RA à Paris) et sur postes non logés NAS

	IFSE			CIA max
	SACE	SACS	SACN	Tous grades
Groupe 1	-300	-300	-100	300
Groupe 2	600	1 095	1 430	290
Groupe 3	1 213	1 569	2 043	260

A Paris, et sur postes non logés NAS

	IFSE			CIA max
	SACE	SACS	SACN	Tous grades
Groupe 1	-200	-200	-200	200
Groupe 2	-150	-150	120	150
Groupe 3	-130	0	700	130

Attachés d'administration - différence entre barème proposé et actuel

Dans les territoires, régions (hors RA à Paris) et sur postes non logés NAS

	IFSE			CIA
	AAHC	AAP	AA	Tous grades
Groupe 1	0	0		0
Groupe 2	0	0	0	0
Groupe 3	1837	205	0	0
Groupe 4		0	0	0

En résidence administrative à Paris et sur postes non logés NAS

	IFSE			CIA
	AAHC	AAP	AA	Tous grades
Groupe 1	700	0		0
Groupe 2	1190	827	0	0
Groupe 3		1246	0	0
Groupe 4		581	0	0

Attachés d'administration - différence entre barèmes proposés ONF/MAAF

Dans les territoires, régions (hors RA à Paris) et sur postes non logés NAS

	IFSE			CIA
	AAHC	AAP	AA	Tous grades
Groupe 1	-795	2 137		2 967
Groupe 2	382	2 314	5 317	600
Groupe 3	200	200	2 998	-200
Groupe 4		360	2 813	-300

En résidence administrative à Paris et sur postes non logés NAS

	IFSE			CIA
	AAHC	AAP	AA	Tous grades
Groupe 1	-2 667	-1 504		2 667
Groupe 2	-200	-200	2 790	200
Groupe 3		400	1 261	-400
Groupe 4		700	2 426	-700

SA

Attachés

Répartition des Adjoints

Dans les territoires, régions et sur postes non logés NAS

	AAP1	AAP2	AA1/AA2	Total
Groupe 1	61	75	32	168
Groupe 2	71	60	14	145
Total	132	135	46	313

A Paris (hors logé NAS)

	IFSE			Total
	AAP1	AAP2	AA1/AA2	
Groupe 1	3	2	1	6
Groupe 2	7	8	6	21
Total	10	10	7	27

Répartition des SA

Dans les territoires, régions (hors RA à Paris) et sur postes non logés NAS

	IFSE			Total
	SACE	SACS	SACN	
Groupe 1	24	3	2	29
Groupe 2	89	15	24	128
Groupe 3	174	85	172	431
Total	287	103	198	588

A Paris, et sur postes non logés NAS

	IFSE			Total
	SACE	SACS	SACN	
Groupe 1	1	0	0	1
Groupe 2	12	2	3	17
Groupe 3	10	4	32	46
Total	23	6	35	64

Coût Rifseep

187750
99620
287370

18372
55759
74131
Coût total 361501

32099
40169
26267
98535

1770
16172
2900
20842
Coût total 119377

Répartition des Attachés

Dans les territoires, régions (hors RA à Paris) et sur postes non logés NAS

	IFSE			Total
	AAHC	AAP	AA	
Groupe 1	9	11	0	20
Groupe 2	0	33	11	44
Groupe 3	0	4	32	36
Groupe 4	0	1	14	15
Total	9	49	57	115

En résidence administrative à Paris et sur postes non logés NAS

	IFSE			Total
	AAHC	AAP	AA	
Groupe 1	1	5	0	6
Groupe 2	0	14	2	16
Groupe 3	0	0	12	12
Groupe 4	0	0	0	0
Total	1	19	14	34

Coût Rifseep

0
0
820
0
820

700
11578
0
0
12278
Coût total 13098

	IFSE	CIA	Total
Adjoints	332 443 €	29 058 €	361 501 €
SA	98 877 €	20 500 €	119 377 €
Attachés	13 098 €	0 €	13 098 €
Total	444 418 €	49 558 €	493 976 €

En BREF

Instances - Rien ne va plus

GRUPE DE TRAVAIL CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

27 SEPT.2016 : Alors que l'ensemble des organisations syndicales demande depuis plus de 2 ans, qu'une grille identique à celle de la FP soit mise en place pour les contractuels de droit public, la DG propose un copié collé de la négociation de la CCN pour les salariés. A l'ouverture de la réunion, les représentants ont lu une déclaration liminaire suivante

« Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration, ... A la suite de négociations menées en 2013 et 2014, de manière unanime il avait été demandé que nos collègues puissent bénéficier de grilles indiciaires, en s'appuyant sur celles de la fonction publique correspondante, actuellement en vigueur au sein de l'ONF.

... force est de constater que les repositions que vous présentez ne correspondent en rien aux attentes de nos collègues, ... elles représentent même un recul certain par rapport à la situation actuelle, au même titre que pour nos collègues de droit privé.

C'est pourquoi nous vous demandons de travailler aujourd'hui, ... sur les modalités de passage et de reclassement de la situation actuelle vers les grilles indiciaires ci-dessus.

En l'absence de réponse positive de votre part, les représentants des personnels ici présents quitteront la salle pour protester contre le mépris que vous portez à leur égard et ne participeront plus à des pseudo-réunions de concertation sur ce thème.»

Face au refus de l'Administration, les représentants ont quitté la réunion.

CCHSCT

28 SEPT.2016 - RÉUNION DU CCHSCT : Les représentants du Personnel affichent leur mécontentement sur le fonctionnement de l'instance par une déclaration liminaire :

Monsieur le Président,

Les représentants du personnel au CCHSCT déplorent la publication de l'instruction sur les métiers de terrain, en dehors de toute consultation des IRP (CTC et CCHSCT). Il nous a été impossible d'évaluer au préalable l'impact d'une telle instruction sur la santé et les conditions de travail des personnels. Elle modifie pourtant en profondeur les valeurs, l'éthique et le cœur du métier de forestier à l'ONF.

C'est une nouvelle entrave au fonctionnement de notre instance... faisant suite au refus systématique de prendre en compte nos demandes, conseils et avis depuis plus d'un an, démontre que le CCHSCT a été vidé de sa substance.

... Nous, représentants du personnel souhaitons exercer notre fonction au sein du CCHSCT pour développer la prévention des risques professionnels, pour préserver la santé, et améliorer les conditions de travail de nos collègues. Nous refusons de continuer à dépenser notre énergie inutilement. En conséquence, nous décidons de mettre un terme à notre participation à cette instance.

29 SEPT.2016 - LA SECRÉTAIRE DU CCHSCT ÉCRIT AU MAAF

À : METRICH-HECQUET, Valerie - Objet : C.C.H.S.C.T de l'O.N.F. - demande de rendez-vous

Madame la Secrétaire Générale,

Vous avez été informée du profond dysfonctionnement du C.C.H.S.C.T. de l'ONF, ce qui a conduit tous les représentants des personnels à suspendre aujourd'hui leur engagement au sein de cette Institution Représentative des Personnels indispensable pour le bien-être de nos collègues au sein de l'établissement.

Comme vous l'aviez proposé à notre délégation en juin 2015, et au vu des risques que continuent d'encourir nos collègues dans le cadre des projets en cours de mise en oeuvre à l'O.N.F., nous avons l'honneur de solliciter de votre part, un rendez-vous afin que nous puissions vous faire part de la situation.

Pour tous les membres du C.C.H.S.C.T de droit public de l'O.N.F.,
La Secrétaire, Mme Laurence RICHOLLEY

AFFAIRE À SUIVRE ...